

COMPTE RENDU DU 18 juin 2021
CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : Sylvain DHERBASSY donne pouvoir à Josette RIMET MEILLE
Claude JOURDAN donne pouvoir à Danielle CARRERE

Secrétaire de séance : Josette RIMET-MEILLE

1/ Validation des statuts SMVIC :

À la suite de la fusion des différentes communautés de communes du Sud Grésivaudan intervenue le 1^{er} janvier 2017, il est demandé à chaque commune du territoire de se prononcer pour une compétence nouvelle que la SMVIC entend conduire dans le domaine de la santé.

Ainsi pourront être mis en œuvre les actions et dispositifs suivants :

- Elaboration de mise en œuvre et animation d'un contrat local de santé.
- Création, gestion et entretien des maisons pluridisciplinaires de santé sur le territoire intercommunal.

Les élus de Bessins, à l'unanimité donnent leur accord à ce projet portant sur la promotion et prévention santé.

2/ Mise en place de la saisine par voie électronique :

Dans le cadre de la simplification des relations entre l'administration et les citoyens et aussi pour anticiper les évolutions à venir, il est demandé aux collectivités, à partir du 1^{er} janvier 2022 de s'équiper pour recevoir et instruire les dossiers d'urbanisme par voie électronique.

Dans ce cadre la communauté de communes met déjà à la disposition des communes un logiciel fourni par la société SIRAP.

Considérant que dans un souci de cohérence avec le logiciel déjà utilisé les élus acceptent d'installer pour la commune de Bessins le module SVE de la société SIRAP.

Il est rappelé que les demandes d'urbanisme en format papier pourront toujours s'effectuer.

Les élus de Bessins, à l'unanimité donnent leur accord.

3/ Rémunération des heures du poste de secrétariat de mairie :

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la mise à disposition de la secrétaire de mairie précédemment établie avec la commune de Saint Antoine n'a pu être poursuivi en ces termes.

Ainsi pour s'adapter à l'emploi du temps réalisé par notre secrétaire sur nos deux communes, les heures de travail effectuées seront remboursées, ainsi que les déplacements, à la commune de Saint Antoine.

Les élus de Bessins, à l'unanimité donnent leur accord.

4/ Travaux de voirie envisagés :

Une estimation de travaux pour l'entretien des voiries communale est présentée aux élus.

- Chemin de l'Ermitage : Les élus donnent leur accord pour effectuer les travaux sur une portion de 90 ml particulièrement dégradée ; coût 6 180 € HT.

- Route communale n°1 Chemin de la Fête : Plusieurs scénarios sont présentés pour rétablir sur 130 ml le profil de cette chaussée. Après plusieurs observations les élus demandent de revoir l'intervention sur celle-ci.
- Chemin du Moyet : Afin de rétablir une portion de cette voie qui s'est affaissée, les élus approuvent les travaux pour la réalisation d'un drain sur 130 ml le long de cette voie communale ; coût 7 700 € HT.

5/Remboursement de frais à un élu :

Pour ne pas retarder les travaux de rénovation de la maison du village, il a été nécessaire d'acheter une fenêtre qui n'a pu être fournie par des entreprises locales.

Les élus décident donc de rembourser les 593 € à l'élu qui a effectué l'acquisition de cette fenêtre.

6/ Tour de garde pour les élections régionales du 20 et 27 juin 2021 :

Compte tenu des contraintes sanitaires, il sera nécessaire de prendre diverses dispositions pour le bon déroulement de ces journées.

Ainsi il sera utile de mettre en place deux bureaux de vote avec deux isolements et d'établir un sens de circulation dans la salle.

Compte tenu de ces éléments les tours de garde sont établis pour ces deux journées.

7/ Fixation du montant de la location de la maison du village :

En vue de la prochaine mise en location de la maison du village, les élus décident de fixer le montant à 750 € par mois.

8/Demande de subvention pour l'installation de la chaudière granulé/bois

Les élus donnent leur accord pour faire les demandes de subvention allouées par la Région et le Département pour l'acquisition de la chaudière granulé/bois destinée à être installée à la maison du village.

9/Affaires diverses :

- La commune est informée qu'un rallye automobile passera le 3 juillet sur une partie de la route départementale qui sera fermée pour rejoindre Roybon et Saint Appolinard.
- Un concert proposé par les amis de l'orgue est prévu le 20 août à 20h30 à l'église de Bessins.